



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023 DELIBERATION 2023-012

Objet :

**Adhésion au Syndicat Mixte
Essonne Numérique et à la
compétence
« développement des
usages et services
numériques »**

Rapporteur :
M. le MAIRE

Commission plénière :
Le 3 avril 2023

Convocation :
Le 5 avril 2023

Pièce(s) jointe(s) :
Statut SMO Essonne Numérique

Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Présents	14
Représentés	5
Votants	19

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :

Publiée le :

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 11 avril 2023 à 19h30, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs G. FRAYSSE ;

C. BASTOUL ; C. BOUËTARD ; F. DA SILVA ; I. DOGBO ; B. ESTREMANHO ; C. ESTREMANHO ; S. JAUBERTY ; I. LAFAYE ; C. MARTIN ; E. MOSCHEROSCH ; M. PICAUD ; M. PROVOTAL ; P. WITTERKERTH

Absents représentés :

L. AMIRI donne pouvoir à C. BOUËTARD
A. BELLANGER donne pouvoir à C. MARTIN
J. DJENAI DI donne pouvoir à G. FRAYSSE
H. KÉRIVEL donne pouvoir à I. LAFAYE
P. UTEGINE MWANA donne pouvoir à B. ESTREMANHO

Absents non représentés :

A-S ARMAND ; S. BIBARD ; E. ZUCCHINI ; C. CRUEIZE ; F. DHONDT ; A. MUSY-BRELIER ; M. POINSE ; J-P RICAUD

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1425-1 et L.1425-2, L.5721-2 ;

VU les statuts du Syndicat Mixte Ouvert Essonne Numérique ;

VU l'avis de la commission plénière en date du 3 avril 2023 ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité d'adhérer à la compétence facultative « développement des usages et services numériques » du Syndicat Mixte Ouvert Essonne Numérique ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité,

APPROUVE les statuts du Syndicat Mixte Ouvert Essonne Numérique dans son intégralité ;

APPROUVE la demande d'adhésion à la compétence facultative « développement des usages et services numériques » du syndicat Essonne Numérique, selon les modalités établies dans la présente délibération, notamment les services à la carte dont il souhaite bénéficier, la durée, le périmètre d'action et les modalités financières de l'adhésion ;

DÉCIDE de transférer au syndicat mixte ouvert sa compétence « développement des usages et services numériques », ainsi que toute compétence nécessaire à la mise en œuvre des services à la carte choisis ;

DÉCIDE que l'adhésion à la compétence est valable pour une durée de deux ans ;

DÉSIGNE Bruno ESTREMANHO en tant que délégué titulaire et Gilles FRAYSSE en tant que délégué suppléant qui représenteront Villiers-sur-Orge au sein du comité syndical d'Essonne Numérique ;

AUTORISE le Maire à faire toutes les démarches et viser et signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Villiers-sur-Orge, le 11 avril 2023

Le Maire,

Gilles FRAYSSE

